

Montréal, le 4 juin 2002

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Secrétaire du BAPE
À l'attention de: Renée Poliquin
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Depuis des générations déjà, ma famille possède une résidence secondaire située dans ce qui est devenu la MRC des Basques. J'en suis désormais propriétaire. C'est donc dire qu'en plus de l'attachement très fort qui est le mien face à cette région, où je passe de longues périodes chaque année, où j'emmène quantité de visiteurs québécois et étrangers chaque fois émerveillés par la beauté des lieux, je suis désormais partie prenante des décisions prises par mes représentants locaux. Or, je suis en profond désaccord avec l'une d'elles, et vous écris pour vous le signifier. Il s'agit du projet de prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles. Je suis catégoriquement contre l'appui donné par la MRC au choix du tracé « Nord », en ce qui concerne le franchissement de la rivière Trois-Pistoles.

Je connais fort bien le lieu en question, que j'estime l'un des plus charmants de la région, car il s'y trouve à la fois une petite communauté unique, rassemblée près de l'église et le long de la rivière dans des maisons anciennes et coquettes, un sentier pédestre superbe et de plus en plus fréquenté chaque année, de même qu'une des plus magnifiques vallées que la région puisse offrir aux visiteurs.

Je puis comprendre facilement les raisons poussant le Ministère des Transports à vouloir prolonger l'autoroute 20 jusqu'à Trois-Pistoles. Été comme hiver, les flots de véhicules et les bancs de neige rendent la circulation sur la route 132 pénible fort souvent, parfois même dangereuse. Si j'ai eu le bonheur d'éviter tout accident, j'ai été le témoin de plusieurs, dont certains furent mortels pour les personnes qui s'y trouvèrent impliqués. Par ailleurs, le tracé proposé me semble généralement judicieux, puisqu'il éloigne la circulation autoroutière de la zone riveraine et des endroits les plus habités.

Toutefois, un des choix proposés, celui concernant le franchissement de la rivière Trois-Pistoles me semble injustifiable, inconséquent, pour ne pas dire catégoriquement scandaleux. Permettez-moi de m'expliquer. J'ai lu très attentivement les passages de l'*Étude d'impact déposée au ministre de l'Environnement* (document PR3), consacrés à la justification du choix final du tracé « Nord » pour la section dite C'E et avoue juger très faible l'argumentation qui les soutient. Les auteurs de ce texte concèdent que dans ce trajet il n'y aura qu'une « très faible harmonisation entre l'infrastructure et le patrimoine bâti » (p. 124), qu'il y aurait pour les usagers une « qualité visuelle négative » et pour les

résidents une « incidence forte sur le paysage », euphémismes pour éviter de dire que, du point de vue patrimonial et paysager, le pont prévu défigurerait irrémédiablement tout le secteur, qu'il serait, en bref, une horreur. Quel résident voudrait voir un pont autoroutier surplomber sa maison? Qui voudrait avoir, comme les malheureux Montréalais logés sur le boulevard Crémazie, le douteux plaisir de voir des milliers d'automobiles filer quotidiennement sous ses fenêtres? Et qui aurait le sens architectural ou patrimonial assez dénaturé pour apprécier une telle modification à cette coquette communauté établie sur les rives de la rivière Trois-Pistoles?

De même, on qualifie d'impact « mineur » (section 6.2.2.3) celui sur le sentier pédestre sillonnant la petite vallée de la rivière, sous le prétexte absurde qu'un pont permet le libre passage des piétons, comme si la seule présence de la dite autoroute n'allait pas faire fuir jusqu'au dernier badaud, jusqu'au plus aventureux des touristes? Combien de piétons voit-on déambuler le long de l'autoroute Bonaventure, à Montréal, ou le long de l'autoroute Dufferin-Montmorency, près de Québec? Dans les deux cas, l'autoroute est venue gâcher de superbes paysages. Il y a quantité d'autres exemples dans les pages plutôt sinistres du développement autoroutier au Québec. Faisant fi de ces leçons amères, l'on souhaiterait renouveler l'expérience, enlaidir un autre lieu superbe faisant partie du patrimoine collectif des Québécois.

Que l'on ne retienne pas, comme solution de rechange à ce tracé « Nord », le tracé dit « Centre », cela peut se comprendre, puisque cela reviendrait à mes yeux à déplacer le problème, et ruiner le même paysage, mais un peu plus loin, en épargnant toutefois le quartier situé le long de la rivière. Mais que l'on ne procède même pas à une étude systématique du tracé Sud, celui qui offre a priori le moins d'inconvénients, cela est proprement injustifié. Il y aurait, écrit-on vaguement, un problème « d'orientation cadastrale ». Est-ce vraiment grave? Doit-on vraiment choisir entre un tracé, le tracé « Nord », qui ruine complètement un quartier coquet et ancien, enlaidit à jamais un paysage magnifique et tue dans l'œuf le développement récréo-touristique du site de la rivière Trois-Pistoles, et un autre tracé, le tracé « Sud », qui a pour lui des avantages socio-communautaires, touristiques, paysagers, etc., et n'a contre lui qu'un maigre problème cadastral? Voilà les raisons pour lesquelles ce second tracé m'apparaît de toute évidence comme celui à privilégier.

Pourquoi, alors, l'a-t-on écarté du revers de la main? Y aurait-il par hasard un conflit d'intérêt? Y aurait-il aussi l'épineuse question de la future construction d'un barrage, sur cette même rivière, dont on ne parle pourtant pas vraiment dans l'étude d'impact? Je souhaite que la lumière la plus complète sur le sujet soit faite, au cours de la séance du 10 juin prochain. Je suivrai avec attention les décisions prises par le BAPE, et espère qu'elles iront dans le sens de l'intérêt général.

Élisabeth Rousseau,
Professeure de français
Collège André-Grasset (Montréal)
Propriétaire d'un chalet à l'Anse-à-Pierre-Jean (MRC des Basques)

des Transports du Québec, de localiser un échangeur à la hauteur du secteur ouest de Rivière-Trois-Pistoles, en plus de ceux déjà planifiés à Trois-Pistoles et Saint-Éloi et ce, afin de rendre plus acceptables, pour l'ensemble de la population de la région des Basques, les impacts sociaux et économiques liés au prolongement de l'autoroute 20 sur son territoire.

La Jeune Chambre des Basques mandate M. Bernard D'Amours pour présenter cette résolution à la commission en tant que mémoire